

**REUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 24 mars 2017 à 19h30**

=====

**Président** : Michel PORRIN

**Présents** : Mmes et Mrs GUILLEMOT C., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N., CHAPUY B.

**Secrétaire de séance** : Mr JOLY Alain

**Date de convocation** : vendredi 17 mars 2017

---

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le vendredi 24 mars 2017 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

**Approbation du compte de gestion 2016**

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion 2016 du Receveur, approuvé à l'unanimité, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : + 99 096.50 €

Investissement : déficit : - 7 578.23 €

**Vote du compte administratif 2016**

Après présentation par monsieur le maire, le conseil vote à l'unanimité, sous la présidence de Philippe DOSNE et hors présence du Maire, le compte administratif 2016 dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : + 99 096.50 €

Investissement : déficit : - 7 578.23 €

Reste à Réaliser 2016 dépenses : 79 690.76 €

**Affectation des résultats de l'année 2016**

Après reprise de la Présidence du Conseil Municipal, par monsieur le maire, le Conseil décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 comme suit :

A la section Investissement Recettes 2017 : 87 268.99 €

A la section Fonctionnement Recettes 2017 : 11 827.51 €

d'affecter le déficit d'investissement 2016 comme suit :

A la section Investissement Dépenses 2017 : 7 578.23 €

**Vote du budget 2017**

Après présentation par le Maire et Mr DOSNE, du budget préparé par la commission finances, le Conseil vote à l'unanimité le budget 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement : 188 061.45 €

Investissement : 194 335.33 €

**Instruction des autorisations du droit des sols :**

➤ **Convention de service commun entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et ses communes membres**

➤ **Convention de service unifié entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, les communes de la Veyle et du pays de Bâgé et de Pont de Vaux et leurs communes membres**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la loi dite ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, a mis fin à compter du 1er juillet 2015 à l'assistance gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme dans l'Application du Droit des Sols (ADS).

Pour pallier aux conséquences de cette réforme, les intercommunalités du territoire se sont organisées dès 2015 via un service commun pour la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse, puis un service unifié à compter du 01/01/2016, pour les Communautés de communes de Pont-de-Vaux et de Pont-de-Veyle.

Bourg-en-Bresse Agglomération créa son propre service commun d'ADS au 01/11/16.

Il précise que ces services communs et unifiés sont chargés, en dehors de tout transfert de compétence, de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'application du droit des sols (ADS) délivrés au nom des communes par leurs maires.

Compte tenu que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a conduit à la

fusion de ces intercommunalités au 01/01/2017, leurs périmètres respectifs se sont élargis et sont composées désormais de communes qui bénéficiaient encore pour certaines de l'instruction par les services de l'Etat.

Le maire présente les conventions de service commun et de service unifié qui visent notamment à :

- permettre à toutes les communes des nouvelles intercommunalités d'adhérer aux services communs et au service unifié ADS, dont la gestion est désormais confiée à la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.
- harmoniser l'organisation et les modalités inscrites dans les conventions des deux services préexistants.
- préciser que désormais, le service unifié sera composé des 3 intercommunalités suivantes :
  - o Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse,
  - o Communauté de communes de la Veyle,
  - o Communauté de communes du pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux.

Le conseil approuve à l'unanimité ces 2 conventions relatives au service commun et au service unifié pour l'instruction des actes et autorisations du droit des sols entre les communautés de communes du Pays de Bâgé et de Pont de Vaux, de la Veyle, de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, et leurs communes membres qui seront utilisatrices du service. Ces conventions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

#### **Participation aux sorties scolaires de l'école primaire en 2017**

Une demande de participation de 250 € pour « classe découverte » a été reçue de l'école primaire de Villereversure, concernant 5 enfants de Ramasse. Le conseil accepte à l'unanimité d'accorder la somme demandée.

#### **Travaux de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux**

Dans le cadre des travaux de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux, Monsieur le maire soumet au conseil :

- pour l'installation d'une main courante le long des escaliers de la mairie et de la salle polyvalente, le devis de l'entreprise SMS pour un montant de 792 € TTC. Le conseil approuve à l'unanimité,
- pour l'installation d'un plan incliné amovible à l'entrée de la Chapelle des Conches, 2 devis dont l'un en contreplaqué et l'autre en tôle alu, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise SOMMIER pour un montant de 411.60 € TTC,
- pour l'installation de bandes de repérage de contremarches, nez de marches antidérapants et dalles podotactiles sur les escaliers de la mairie et de la salle polyvalente, le devis de l'entreprise GBS CHICHOUX pour un montant de 1 506 € TTC. Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **Pose de stores dans l'extension de la salle polyvalente côté salle des jeunes « entrée des artistes »**

Afin de réguler la température dans la salle des jeunes « entrée des artistes », Monsieur le maire propose au conseil d'y installer des stores comme dans l'extension de la salle polyvalente. Après examen des 3 devis présentés, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise BOURGEOIS pour un montant de 1 832.40 € TTC.

#### **Rénovation des fenêtres, volets et portes du logement communal**

Dans le cadre des travaux d'entretien du logement communal, Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité de rénover les fenêtres, volets et portes de ce dernier. Il soumet au conseil 3 devis en ce sens tout en expliquant qu'après avis de professionnels, les fenêtres sont en bon état, n'ayant besoin que d'un rafraîchissement des peintures. Après examen des devis, le conseil décide de solliciter une quatrième société pour le remplacement des portes et volets et décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise GBS CHICHOUX pour le rafraîchissement des peintures des fenêtres pour un montant de 633.36 € TTC.

#### **Démolition du mur situé entre les 2 cimetières**

Afin de permettre un accès plus aisé aux engins des pompes funèbres lors de travaux sur les allées du cimetière côté sud-est, Monsieur le maire suggère au conseil de démolir le mur situé entre les 2 cimetières. Après examen des 2 devis présentés, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise DREUMONT/RICHARD TP pour un montant de 1 416 € TTC.

#### **Maintenance des réseaux de VMC et hotte aspirante de la salle polyvalente et Mairie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la maintenance des réseaux de VMC et hotte aspirante de la salle polyvalente et Mairie doit être effectuée annuellement. Après analyse des 2 devis présentés, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise TECHNIVAP pour un montant de 728.28 € TTC.

#### **Rapport annuel 2016 d'exploitation de l'éclairage public du SIEA**

Monsieur le Maire fait part au conseil du rapport annuel 2016 d'exploitation de l'éclairage public du SIEA dressant un bon état des 4 armoires électriques du village, informant d'une maintenance préventive des points lumineux

pour 2017 et proposant un programme d'investissement de réduction d'énergie sur une armoire de commande du village du Haut.

Le conseil souhaite également évaluer l'intérêt pour la commune de l'extinction de l'éclairage public à partir de 23 heures. Pour ce faire, il est demandé au maire un complément d'information sur un tel projet avant de prendre toute décision.

### **Repas de fin d'année et colis des Aînés**

Le repas, offert aux habitants de Ramasse âgés de 65 ans et plus, se déroulera le dimanche 3 décembre 2017 à 12h00 à la salle polyvalente. Les membres du conseil municipal et les employés communaux sont également invités. Le conseil municipal a retenu Madame Patricia PERLES pour l'animation du repas, l'entreprise GAUDELICES pour les colis distribués au domicile des personnes et la société ESPRIT GOURMET pour ceux apportés aux aînés en maison de retraite.

### **Délégations du Maire**

Adhésion au CAUE de l'Ain au titre de l'année 2017.

### **Cérémonie du 8 mai**

La Cérémonie du 8 mai se déroulera comme habituellement devant le monument aux Morts à 11h15.

### **Cérémonie des vœux 2018**

La cérémonie des vœux est programmée le vendredi 12 janvier 2018 à 19h00.

### **Compte-rendus des commissions**

- Conseil d'école : 21/03/2017 : suite à la décision de mettre fin aux temps d'activités périscolaires à la prochaine rentrée scolaire, la possibilité de terminer les cours à 15h45 a été évoquée. Les horaires de cars et la capacité d'accueil de la garderie sont en cours d'étude.

- SIEA : 17/02/17 : afin de tenir les engagements d'installation de la fibre optique et pour pallier à l'insuffisance de financement, il est envisagé de créer un syndicat mixte composé du département et des différentes intercommunalités.

- Syndicat des eaux ASR : 14/03/17 : vote du budget, information sur des vols d'eau sur bornes incendie, projet de création d'un nouveau puits dans le périmètre de la station de pompage.

En raison de travaux sur différentes canalisations d'alimentation :

**avis de risque de manque d'eau le 04/04/2017 de 8h à 18h**

### **Questions diverses**

- Dans le cadre des travaux d'entretien des bâtiments communaux, la porte d'entrée de la mairie ainsi que la rambarde et la porte de secours de la salle du Conseil seront prochainement rafraîchies.

- Projet d'aménagement du virage sur la RD81 au village du bas :

. le propriétaire de la parcelle C119 ne souhaitant pas vendre la globalité de la parcelle, il maintient son accord pour céder à la commune la bande de terrain nécessaire à condition d'en assumer le remplacement de la clôture et du portail,

. la convention tripartite du département est en cours de rédaction.

. l'acquisition d'une superficie de 125 m<sup>2</sup> issue du démembrement de la parcelle C95 afin de constituer un puits d'infiltration des eaux pluviales, a été réalisée le 10 mars 2017.

- L'acquisition de la parcelle B953 en vue de l'installation d'une réserve incendie « en Plagneux » a été réalisée le 10 mars 2017.

- Révision de la carte communale : prochaine réunion de travail programmée le 19 avril avec la DDT et l'urbaniste.

- Incivilités : non respect du sens interdit route du Lavoir.

- Bâtiment mairie : problème récurrent d'évacuation des eaux usées, modification de la canalisation prochainement.

- Chemin des Chevrettes : formation de 2 nid-de-poule.

La séance est levée à 22h50.

***La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 12 mai 2017 à 19h30***